



# LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (FFF)

Caribbean Football Union (CFU)

CONfederacion Norte, Centro Americana y del CARibe de Futbol (CONCACAF)

## LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE PROCES VERBAL Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 9 août 2017

Par correspondance du 25 juillet 2017, les Présidents des clubs affiliés à la Ligue de Football de la Martinique (LFM) ont été convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 9 août 2017, à 18h30, afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. *Appel des délégués*
2. *Vérification du quorum*
3. *Mot d'accueil du Président de la Ligue de Football de Martinique*
4. *Propositions de modifications du règlement sportif*

### 18hà0. Ouverture de séance.

#### 1. *Appel des délégués-Vérification du Quorum*

##### **Jean-Claude VARRU – Secrétaire Général :**

Bonsoir à toutes et à tous, merci chers délégués d'avoir répondu à cette convocation à notre Assemblée Générale ordinaire de ce mercredi 9 août 2017.

Avant de démarrer nos travaux et conformément à l'article 12.5.3 des statuts de la LFM nous allons vérifier le quorum. Je vous rappelle que la présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. Le nombre total de clubs est de 80 et le nombre total de voix de 365. Pour valablement délibérer nous devons donc avoir 27 clubs présents qui représentent un total de 123 voix.

Ainsi je passe la parole à la trésorière générale adjointe Maguy NATTES qui va procéder à l'appel des clubs.

**Maguy NATTES –Trésorière Générale Adjointe :** (procède à l'appel des clubs)

#### 2. *Vérification du Quorum*

##### **Jean-Claude VARRU :**

Merci Maguy pour cet appel des délégués. Après comptabilisation, il s'avère que nous avons 39 clubs présents et qui représentent un total de 226 voix. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Avant de poursuivre par le point 3 de l'ordre du jour, je vous rappelle que nos interventions font l'objet d'un enregistrement sonore in extenso. Ainsi quand vous prendrez la parole je vous remercie de décliner votre prénom, nom et identité de votre club.

Je propose à l'assemblée d'introduire une modification à l'ordre du jour afin de valider le règlement du Futsal qui fera l'objet du point 5.

***La proposition est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions : ASCEF, GAULOISE.***



# LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (FFF)

Caribbean Football Union (CFU)

COConfederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (CONCACAF)

Le nouvel ordre du jour est désormais le suivant :

1. Appel des délégués
2. Vérification du quorum
3. Mot d'accueil du Président de la Ligue de Football de Martinique
4. Propositions de modifications du règlement sportif
5. Validation Règlement Futsal

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour : le mot d'accueil du Président de la Ligue de football de Martinique à qui je passe la parole.

### 3. Mot d'accueil du Président de la Ligue de Football de Martinique

**Samuel PÉREAU : Président de la Ligue de Football de Martinique**

Merci Jean-Claude.

Le président PEREAU excuse les absents du Conseil de Ligue, présente ses chaleureuses salutations à tous les clubs et les remercie de leur présence à l'heure convenue. Il rappelle que désormais le quorum d'un tiers doit être atteint à l'heure prévue de l'AG pour éviter qu'elle soit reportée de 15 jours.

Il invite l'assemblée à quelques instants de recueillement en la mémoire des acteurs du football disparus récemment ou durant la saison écoulée puis aborde ensuite quelques sujets d'actualité :

- La participation de l'élite U15 à un tournoi international, du 10 au 20 août, en Floride regroupant une quarantaine de nations. Trois jeunes arbitres accompagneront la délégation.
- Les travaux d'amélioration du bâtiment de la maison du football (toiture, électricité, climatisation, parking) afin de le rendre plus accueillant et plus opérationnel.

**Jean-Claude VARRU :**

Merci président nous allons maintenant traiter le point 4 de l'ordre du jour qui concerne la présentation des propositions de modification du règlement sportif de la LFM.

### 4. Présentation des propositions de modifications du règlement sportif

En préambule le Secrétaire Général rappelle les changements de dénomination des divisions R1, R2, R3 à la place de DH, PH, 1D et du Comité Directeur qui devient Conseil de Ligue dans le nouveau règlement sportif.

Il propose ensuite de s'attarder sur les principaux articles ayant fait l'objet de modifications :

- a) Art 9-3 : Ajout du règlement Futsal en Annexe.
- b) Art 24 bis 4-c : Nombre de joueurs mutés des équipes « réserve » pouvant être inscrits sur feuille de match (6 au lieu de 3), répartition par catégorie d'âge (3 maximum U17- U20 et 3 maximum concernant la catégorie sénior autre que U20).
- c) Art 25 : Modification des divisions, réforme du championnat pour la saison 2018-2019 et les suivantes.

A compter de la saison 2018-2019 le championnat sera organisé de la manière suivante :

- Une division supérieure - R1- à 14 clubs
- Une division intermédiaire - R2- à 24 clubs répartis en 2 groupes de 12

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-un4-99

[secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr](mailto:secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr)



# LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (**FFF**)

Caribbean Football Union (**CFU**)

Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (**CONCACAF**)

---

- Une division inférieure - R3- avec  $\pm$  3 groupes en fonction du nombre d'équipes « réserve » qui seront engagées.

Le Secrétaire Général expose en détails les modalités d'accèsion (de R3 à R2 et de R2 à R1) et de rétrogradation (de R1 à R2 et de R2 à R3) à la fin de la saison 2017-2018.

En particulier, il soumet deux options de « barrage » pour l'accèsion du 3<sup>ème</sup> club à la R1 lorsque les deux groupes de R2 seront constitués (sachant que les deux 1<sup>er</sup> de chaque groupe de R2 accéderont automatiquement en R1)

- ✓ Option 1 : Barrage à 2 : par matchs Aller / Retour entre les deux équipes classées 2<sup>ème</sup> de chaque groupe de R2
- ✓ Option 2 : Barrage à 4 : 2<sup>ème</sup> groupe 1 contre 3<sup>ème</sup> groupe 2 et vice versa, puis finale entre les vainqueurs.

Une question est posée quant à la « motivation » de cette réforme.

Le vice-président R. MARIE-JOSEPH développe une argumentation reposant sur le principe de l'architecture pyramidale de nos compétitions. Il rappelle que la réforme est le résultat d'une réflexion menée par l'équipe NEO 2020 prolongée ensuite par des analyses rapportées suite aux nombreuses réunions avec des commissions de présidents de clubs.

Un des représentants de la Gauloise reconnaît la qualité du modèle mais se dit embêté par la « précipitation » de la réforme.

Le président de l'Intrépide interroge le Conseil de Ligue (CDL) sur des éventuelles « projections » du modèle et avance que la réforme pourrait conduire des clubs « réserve » à piquer des joueurs des autres clubs de R3.

Le CODST s'enquiert de savoir si l'un des groupes de R2 sera exclusivement constitué en 2018-2019 des 12 équipes issues de la R3.

Il se soucie, par ailleurs, de la mise en place d'outils permettant aux clubs de R3 de connaître rapidement la liste des joueurs ayant évolué en équipe première dans le courant d'une semaine, ceci afin de s'assurer que de tels joueurs ne soient réalignés en réserve dans la même semaine (conformément au règlement).

Un représentant de la Gauloise interroge le CDL sur l'existence un projet fédéral d'architecture du championnat, car il a fait le constat que la formule du championnat local change tous les deux ans.

Le Secrétaire Général et le Président de la Ligue apportent des éléments de réponse aux questions soulevées notamment sur les questions de :

- L'architecture fédérale
- L'objectif de la réforme étant de rendre le championnat plus attractif
- L'innovation des équipes réserves de jeunes relève d'une décision consensuelle suite aux difficultés de faire jouer les catégories U20.
- Les 12 équipes de R3 qui accéderont à la R2 seront ventilées dans les 2 groupes en fonction de critères sportifs et géographiques

Le représentant de l'US LORRINOISE dit apprécier la réforme et souligne que la montée des 12 équipes de R3 en R2 permettra de rattraper la saison 2015-2016 où certaines équipes se sont senties flouées.

Les discussions étant closes, le Secrétaire Général propose de passer au vote du règlement sportif qui se fera selon le procédé suivant :



# LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (FFF)

Caribbean Football Union (CFU)

COntfederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (CONCACAF)

- a) **Vote sur l'article 25 : « Modification des divisions, réforme du championnat pour la saison 2018-2019 et les suivantes »**

*Cet article mis au vote est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions : (Gauloise et Rapid Club)*

- b) **Vote sur les modalités d'accèsion de la 3<sup>ème</sup> équipe R2 en R1**

- L'option 2 (barrage à 4 requiert 3 votes pour).

*L'option 1 est adoptée à la majorité des membres : Barrage à 2 par matches Aller / Retour entre les deux équipes classées 2ème de chaque groupe de R2*

- c) **Vote sur les autres articles du règlement sportif**

Le Secrétaire Général invite les clubs à passer au vote relatif aux autres articles du règlement sportif.

*Le règlement sportif global est validé par vote de l'assemblée à l'unanimité moins une abstention : (Gauloise).*

**Jean-Claude VARRU :**

Propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

## 5. Validation du règlement Futsal

Le président de la Commission Futsal, Axel GOLDAG, retrace les grandes lignes du championnat de Futsal de la saison dernière et présente les principales modalités du règlement Futsal pour la saison à venir (Affiliation des clubs, nombre de licenciés, principes de double licence, arbitrage, sanctions etc.)

L'Effort demande si la LFM compte mettre en place une politique avec des partenaires privés pour développer cette pratique notamment dans les régions « isolées ».

Il lui est répondu que des financements sont prévus par la FFF, la Concacaf et la CTM. L'idée avancée auprès de la Collectivité étant de faire des travaux d'aménagement de terrains extérieurs de collèges ou lycées en collaboration avec l'Education nationale. Le Président évoque dans la foulée le projet de réaménagement du stade de Desclieux.

Le CODST qui dispose d'une douzaine de féminines voudrait savoir si à terme elles pourraient participer à des épreuves de futsal en attendant de constituer un effectif suffisant pour la pratique du foot à 11.

Le Good Luck soulève la question de coexistence de l'arbitrage en Futsal / Foot à 11. Le président de la CRA lui répond qu'un arbitre demeure un arbitre et qu'à ce titre les matchs dirigés en futsal entreront dans son quota annuel. Il précise qu'un cycle de formation à l'arbitrage futsal est prévu. La première séance étant gratuite.

A une question de la JS Eucalyptus sur les sanctions, pour les doubles licenciés il est répondu que les sanctions jusqu'à 2 matchs de suspension sont purgées dans la pratique ou elles ont connu leur origine.

Au-delà de 2 matchs de suspension le joueur purge sa sanction dans les deux pratiques même s'il est licencié d'un club A en futsal et d'un club B distinct en foot à 11, pour répondre à une question soulevée par l'Eveil. Il s'agit là de dispositions fédérales.



# LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (FFF)

Caribbean Football Union (CFU)

CONfederacion Norte, Centro Americana y del CARibe de Futbol (CONCACAF)

Le Golden Star évoque la question de la mutation d'un joueur de futsal vers un club de foot à 11. Il lui est répondu qu'il s'agit de deux pratiques différentes qui font chacune l'objet de mutation au sein de leur pratique. Cependant un licencié peut obtenir une double licence dans les 2 pratiques sans pour autant être muté

Deux autres questions sont soulevées à propos de l'arbitrage :

-Réal Tartane : l'arbitre de futsal pourrait-il officier dans les autres catégories notamment chez les jeunes.

-UJ Redoute : un jeune arbitre futsal pourrait-il officier en Sénior sans tuteur ?

A ces deux dernières questions le Secrétaire Général et le président de la CRA amènent des réponses précises. Ces 2 pratiques (football libre et futsal) comporte des sessions de formation en arbitrage spécifiques.

*Ensuite, intervention des Anses d'Arlet Football Club : inaudible*

Le Secrétaire Général propose à l'assemblée de passer au vote du règlement futsal.

**Le règlement Futsal est adopté par vote de l'assemblée à l'unanimité moins deux abstentions : Gauloise, ASCEF.**

## 6. Questions diverses

Pour les bonnes pratiques, il est rappelé aux clubs qu'il convient d'adresser au Conseil de Ligue les questions diverses à l'avance pour un meilleur traitement.

Gauloise :

Rappelle qu'un litige l'oppose à la LFM et demande à l'assemblée d'en prendre acte.

Estime avoir subi deux non-montés consécutives du fait du règlement sportif.

Réclame une copie du Procès-Verbal (PV) de l'Assemblée Générale du 30 juin 2016.

Le Secrétaire Général répond que le PV du 30 juin 2016 :

- A été transmis par mail à tous les clubs le 21 novembre 2016 en même temps que la convocation à l'AGO du 7 décembre 2016.
- A été approuvé par l'ensemble des clubs (**y compris la Gauloise**) lors de l'AGO du 7/12/18,

Good Luck :

Préconise un alignement de la répartition des recettes des matchs de coupe sur le modèle des matchs de championnat.

Soulève le problème de la gestion comptable de l'avoir d'un club lors d'une démission et suggère l'application du principe de la balance.

Le président répond que le principe de fonctionnement « en compte » en vigueur au sein de la FFF et de la Concacaf est celui qui a été adopté au sein de la LFM essentiellement pour des raisons de sécurisation financière.

Excelsior :

Propose qu'on laisse le soin aux clubs de gérer les situations comptables similaires.

Le Conseil de Ligue prend en compte les inquiétudes des clubs sur le sujet et s'engage à faire des propositions afin de permettre à ces derniers de disposer de leurs crédits et gérer leurs débits.



# LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (**FFF**)

Caribbean Football Union (**CFU**)

COConfederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (**CONCACAF**)

---

## Rapid-Club

Fait remarquer la diminution du nombre de cartons visibles en salle L. Diaz en début de saison et indique que son club n'a pas reçu de matériel.

## Intrépide

Formule une demande de ballons supplémentaires.

De nouvelles dotations sont prévues par la FFF, certifie le Président, car elle souhaite pérenniser l'accompagnement des ligues d'outre-mer, ceci suite au combat mené par la LFM pour l'égalité des chances.

## ASCEF

Evoque un souci survenu lors d'un match U19 l'opposant au RCSJ. Ledit match ayant été déplacé du stade H. Murano au terrain de Presqu'île. L'ASCEF fait allusion à d'éventuels arrangements existants entre la LFM et le RCSJ du fait des accointances de ce club avec un agent de la LFM.

Le président rappelle que le fonctionnement de la ligue est basé sur le principe de la démocratie. Il invite les clubs ayant des litiges en cours à aller jusqu'au bout de leur démarche, sportive d'abord puis civile s'il le faut et que le CDL se pliera aux décisions prises par les instances.

Il clôture la séance à 21h05 en remerciant les intervenants pour la qualité des débats et convie l'assemblée à un pot.

**Le Président**

**Samuel PÉREAU**

**Le Secrétaire Général**

**Jean-Claude VARRU**